

## NOTE DE SERVICE

**Destinataires :** Bénéficiaires de paiements de transfert d'Emploi Ontario (EO)

**Expéditeur :** David Cronin, directeur  
Direction du soutien à la prestation des programmes

**Date :** Le 29 octobre 2020

**Objet :** Fonds d'urgence pour les bénéficiaires de paiements de transfert

---

Je tiens à vous remercier, vous les membres du réseau EO, pour le sens de l'innovation et la facilité d'adaptation dont vous avez fait preuve ces derniers mois en trouvant, ensemble, de nouvelles façons d'assurer la prestation de vos services durant cette période difficile.

Vous êtes nombreux à être passés à la prestation de services virtuels pour servir votre clientèle à distance. Face à un retour à la prestation de services en personne, des voix se sont levées pour demander au ministère une aide financière afin que ce retour puisse se faire de façon sécuritaire en prenant toutes les précautions nécessaires.

Ainsi, le ministère a-t-il décidé d'assouplir ses modalités de financement par la création d'une nouvelle ligne budgétaire pour des fonds d'urgence. Le ministère pourra autoriser la réaffectation de fonds de transfert aux fonds de fonctionnement par l'entremise de cette nouvelle ligne budgétaire. Les fonds d'urgence pourront servir à financer des soutiens technologiques (p. ex., ordinateurs portatifs, tablettes ou autres appareils mobiles), des améliorations locatives (p. ex., barrières de sécurité en plastique acrylique, panneaux, marqueurs au sol, postes de désinfection) ou encore des mesures de prévention des infections (p. ex., équipement de protection individuelle, produits désinfectants, désinfectant pour les mains). Il est interdit de les affecter à la prolongation d'ententes, à des rénovations ou à l'exécution de plans préexistants liés aux activités courantes ou encore aux salaires et traitements.

Par le passé, le ministère n'autorisait pas la réaffectation des fonds de transfert; toutefois, compte tenu de la faiblesse des dépenses imputées aux fonds de transfert en 2020-2021, le ministère pourra autoriser la réaffectation d'au plus 50 % des fonds de transfert aux fonds d'urgence. Ceci étant dit, il s'attend manifestement toujours à ce que vous conserviez assez de fonds de transfert pour servir votre clientèle d'ici la fin de l'exercice.

Si votre organisme a besoin d'aide pour organiser un retour au travail en toute sécurité, ou si vous avez des questions au sujet des fonds d'urgence, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

Merci bien.

Cordialement,

David Cronin  
Directeur

c. c. : Heather Cross, directrice régionale intérimaire, région de l'Ouest  
Daniel Dubois, directeur régional intérimaire, région de l'Est  
Andrew Irvine, directeur régional, région du Nord  
Tariq Ismati, directeur régional, région du Centre